

Résolution présentée par la délégation de la

République de Turquie

Thème Conflits et Sécurité Internationale

Concerne La menace du terrorisme

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par la menace du terrorisme omniprésente aux frontières et l'intérieur des Etats, notamment en Turquie, au Nigéria, en Irak, en Libye et au Yémen,

Constatant l'immense manque d'attention porté à ce danger qui a dernièrement été oublié à cause de la crise sanitaire de la Covid-19, qui eut des conséquences indéniables sur nos populations,

Rappelant que le terrorisme, malgré qu'il soit médiatisé à l'Occident, n'existe et ne touche pas seulement les pays riches, développés de ce monde, il touche plus les pays impuissants tels que le Burkina Faso, l'Irak, la Syrie ou le Nigéria, qui ne peuvent pas se défendre face à cette menace,

Mentionnant que la définition de terrorisme du Conseil de Sécurité est : "le terrorisme comprend toujours l'intimidation ou la coercition d'une population ou d'un gouvernement par la menace ou la perpétration d'actes de violences causant la mort, des blessures graves ou la prise d'otages",

Dénonçant les attaques du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan), qui ne cesse de détruire et heurter les frontières turques et qui est qualifié par l'ONU de groupe terroriste, les attaques de Boko Haram en Afrique, celles de Daesh en Syrie et plus encore,

Observant que l'ONU ayant mis en place des soi-disant "solutions" a échoué et que les initiatives se trouvent être inefficaces, qu'elles n'aident en rien les pays émergents souffrant grandement de cette menace,

Décide face à cette décevante inefficacité, d'instaurer un traité qui permettra au pays signataires de déverser des fonds, selon leur PIB, afin de financer dans ces dits Etats une armée spécialisée dans la défense contre le terrorisme.

Le texte français fait foi